



AFNOR 102495 conseils RSE

## Le baromètre pour la mesure du bien-être, de la santé et de la satisfaction au travail!

## Les enjeux

Les employeurs ont l'obligation de veiller à la santé et à la sécurité de leurs collaborateurs, mais pour conserver les meilleurs talents, il faut aller au-delà de ces contraintes en commençant par évaluer les niveaux de satisfaction et de bienêtre au travail. C'est le rôle du B2ST®.

L'outil B2ST® respecte toutes les règles relatives à la confidentialité des données personnelles (CNIL). Le diagnostic est réalisé par l'envoi d'un questionnaire à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

L'enquête, réalisée à partir de ce questionnaire en ligne (composé de 48 questions à choix unique ou multiple) comporte 11 thématiques portant sur :

### Qualité de Vie et Conditions de Travail

- 1 La mixité des emplois,
- 2 L'égalité de traitement entre les femmes et les hommes,
- 3 L'environnement de travail,
- La promotion de santé,
- 5 La conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle,
- 6 La réalisation et le développement professionnel,
- 7 Le contenu et la qualité du travail,
- 8 La qualité de l'information partagée,
- Les modalités de mise en œuvre de l'organisation du travail,
- 10 Les relations sociales et de travail,
- 11 La qualité de l'engagement.







Ce questionnaire intègre les réponses anonymement, facteur d'appropriation par les salariés et gage de réponses réelles.

## Le processus



#### Plateforme de saisie



- · L'employeur détermine les dates d'ouverture et de fermeture pour les saisies,
- Le consultant paramètre la plateforme selon les objectifs de la mission,
- Une affiche comportant toutes les informations est fournie pour le lancement.



#### Connexion et remplissage



- Chaque salarié se connecte à l'outil en ligne pour répondre aux questions anonymement,
- Seulement 10 minutes sont nécessaires pour une saisie complète.



#### Clôture des saisies



- · Le consultant réalise une agrégation des données,
- Un score mesurant la satisfaction et le bien-être au travail est obtenu,
- Un rapport est remis (restitution en ligne proposée).

# La gestion des RPS\* en entreprise

- Toutes les entreprises, y compris celles disposant de représentants du personnel ou d'un CSE, peuvent se faire assister par des organismes spécialisés en santé et en sécurité au travail (organismes de prévention, services de santé au travail, consultants extérieurs comme Primum Non Nocere®, médecins ou encore spécialistes en médecine douce...).
- La prévention mise en œuvre dans la lutte contre les RPS dépend du moment auquel elle est perçue. Elle peut:
  - porter sur l'identification et l'élimination des facteurs de risques à la source,
  - permettre de limiter les conséquences des RPS sur les salariés présentant des symptômes,
  - mener des actions dans l'urgence pour accompagner les salariés les plus exposés aux RPS.
- · Les actions menées par l'entreprise doivent nécessairement reposer sur un dépistage des RPS en interne. Ces derniers peuvent soit affecter le fonctionnement de l'entreprise soit porter atteinte à la santé et à la sécurité des salariés. L'analyse de la cause induira les actions à mener pour lutter contre la prolifération des RPS au sein de l'entité, en axant le travail sur des mesures favorables au bien-être au travail.

Mieux maîtriser la santé environnementale est possible. Il s'agit de l'influence, positive ou négative, que notre environnement exerce sur notre santé. Cette notion essentielle est travaillée dans l'ensemble de nos diagnostics, accompagnements et labellisations afin de mettre la santé de vos collaborateurs et clients / usagers au cœur des organisations.

#### **Nathalie MARGRAITTE**

Associée, Directrice nationale du métier Transformation Durable E nathalie.margraitte@fr.gt.com T +33 (0)1 41 25 89 01

#### Olivier TOMA

Associé, Fondateur de Primum Non Nocere® E olivier.toma@fr.gt.com T +33 (0)6 68 54 72 12

#### Agnès de RIBET

Associée en charge du Business Development, Marketing et Communication E agnes.deribet@fr.gt.com T +33(0)1 41 25 85 85

C.C.L.A.I.R.E Respect, Excellence. Piliers d'une stratégie ambitieuse, la réaffirmation de nos valeurs s'inscrit dans un schéma mondial : Courage, Collaboration, Leadership, Agilité, Intégrité,

« Grant Thornton » est la marque sous laquelle les cabinets membres de Grant Thornton délivrent des services d'Audit, de Fiscalité et de Conseil à leurs clients et / ou, désigne, en fonction du contexte, un ou plusieurs cabinets membres. Grant Thornton France est un cabinet membre de Grant Thornton International Ltd (GTIL). GTIL et les cabinets membres ne constituent pas un partenariat mondial. GTIL et chacun des cabinets membres sont des entités juridiques indépendantes. Les services professionnels sont délivrés par les cabinets membres. GTIL ne délivre aucun service aux clients. GTIL et ses cabinets membres ne sont pas des agents. Aucune obligation ne les lie entre eux : ils ne sont pas responsables des services ni des activités offerts par les autres cabinets membres

<sup>\*</sup>Risques Psycho-Sociaux